

# Une plainte d'officiers français se heurte au silence de Kigali

Le Monde.fr avec AFP | 01.05.2012 à 11h00 • Mis à jour le 01.05.2012 à 11h04



Photo prise le 23 août 1994 du général Jean-Claude Lafourcade à l'aéroport de Toulouse-Blagnac. | AFP/JEAN-PIERRE MULLER

Les avocats des dix officiers français qui avaient été accusés par le Rwanda d'avoir participé au génocide lors de l'opération "Turquoise" de 1994 ont demandé à la justice, lundi 30 avril, de relancer l'instruction de leur plainte en diffamation, qui se heurte, selon eux, au silence de Kigali. Parmi ces officiers figure le général Jean-Claude Lafourcade, qui a commandé l'opération militaro-humanitaire "Turquoise".

Ces [officiers français avaient porté plainte en 2008](http://www.lemonde.fr/politique/article/2008/11/05/dix-officiers-francais-portent-plainte-contre-un-rapport-rwandais-sur-le-genocide_1115398_823448.html) ([http://www.lemonde.fr/politique/article/2008/11/05/dix-officiers-francais-portent-plainte-contre-un-rapport-rwandais-sur-le-genocide\\_1115398\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2008/11/05/dix-officiers-francais-portent-plainte-contre-un-rapport-rwandais-sur-le-genocide_1115398_823448.html)) après qu'ils avaient été mis en cause dans un rapport sur le rôle supposé de la France dans le génocide, rapport qui avait été présenté par le ministre de la justice rwandais, Tharcisse Karugarama.

Saisie d'une information judiciaire pour "*diffamation publique*", la juge Sylvia Zimmermann a décidé de renvoyer en correctionnelle le site Internet du journal *Le Nouvel Observateur* et la publication *La Nuit rwandaise*, qui avaient publié le communiqué du ministre qui rendait compte de ce rapport.

## LE SILENCE DE KIGALI APRÈS SES ACCUSATIONS

Les avocats des officiers ont cependant décidé de contester, lundi, l'ordonnance de la juge devant la cour d'appel de Paris, dénonçant le fait qu'elle n'a pas renvoyé en correctionnelle l'auteur du communiqué lui-même, M. Karugarama. Selon les avocats, la magistrate n'a reçu

aucune réponse de Kigali à la demande d'entraide qu'elle lui a adressée sur cette affaire.

*"Les officiers espèrent être entendus et soutenus par l'autorité judiciaire française", a déclaré à l'AFP M<sup>e</sup> Pierre-Olivier Lambert, qui défend quatre gradés, dont le général Lafourcade. "Ils ont le sentiment d'avoir été relégués au second plan et de faire les frais de considérations politiques", a-t-il expliqué, faisant allusion au contexte de crise entre Paris et Kigali dans lequel le rapport rwandais est sorti, entre 2006 et 2009.*

*"Nous souhaitons que l'information judiciaire se poursuive, que les demandes d'entraide soient renouvelées, que les autorités rwandaises donnent suite aux demandes de la France", a déclaré M<sup>e</sup> Emmanuel Bidanda, qui défend deux officiers. "Nous avons du mal à comprendre pourquoi après avoir publié ce communiqué destiné à un public français, le Rwanda ne donne aucune suite à une procédure qui lui aurait donné la possibilité de préciser les accusations extrêmement graves formulées dans le communiqué", a-t-il ajouté.*